

LÉGISLATURE 2021 – 2026

PROCÈS-VERBAL no 9

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 14 septembre 2022 à 20h15

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. José Espinosa

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 8 de la séance du 29 juin 2022
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Elections dans les commissions
 - 4.1. Remplacement de M. José Espinosa (UDC) et Mme Geneviève Pasche (LV) au sein de la commission de gestion
 - 4.2. Remplacement de M. Paul Castelain (LV) au sein de la commission des finances
 - 4.3. Remplacement de MM. José Espinosa (UDC) et Miguel Gambino (LTDPL) au Conseil intercommunal de l'Association sécurité Riviera
5. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 6.1. Postulat de Mme Ziva Tavcar (PSDG) - Promouvoir et développer le bien-être des Boéland-es
 - 6.2. Postulat de Mme Maria Luceron (LCIVL) - Agrandissement de la grève à la plage de la Maladaire, La Tour-de-Peilz
 - 6.3. Postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) - Un Noël différent
 - 6.4. Postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) - Des lettres pour se faire un nom
7. Préavis
 - 7.1. Préavis municipal N° 13/2022 - Réponse à la motion de M. Guy Chervet (PLR) « La propriété est aussi une responsabilité »
 - 7.2. Préavis municipal N° 14/2022 - Modification du règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires
 - 7.3. Préavis municipal N° 15/2022 - Octroi d'un cautionnement de Fr. 500'000.- pour la trésorerie de la Fondation des structures d'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz et environs
 - 7.4. Préavis municipal N° 16/2022 - Demande d'un crédit d'études de Fr. 315'000.- pour financer l'organisation de mandats d'études parallèles pour la requalification de l'av. de la Gare
 - 7.5. Préavis municipal N° 17/2022 - Autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilières pour la législature 2021-2026 pour un montant maximum de Fr. 10'000'000.- par cas - NOUVELLE VERSION
8. Rapports
 - 8.1. Rapports de majorité et de minorité de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Etienne Balestra (PSDG) et Mme Geneviève Pasche (LV) et consorts - Un engagement pour la Faraz

- 8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 12/2022 - Demande d'un crédit de construction de Fr. 487'500.- pour la participation communale aux travaux de réfection d'un tronçon du ruisseau de Sully
9. Communications municipales
 - 9.1. Communication municipale N° 22/2022 - Réaménagement du chemin des Boulingrins et construction d'un giratoire sur la Route de Blonay - Décompte final
 - 9.2. Communication municipale N° 23/2022 - Travaux de l'assainissement des chaufferies du collège et du pavillon de Bel-Air - Décompte final
 - 9.3. Communication municipale N° 24/2022 - Réponse aux questions de Mme Geneviève Pasche (LV) concernant le préavis N°8/2022 relatif au remplacement des chaudières de la centrale de chauffe des Mousquetaires
 - 9.4. Communication municipale N° 25/2022 - Réponse à la question de M. Julien Costanzo (PSDG) posée lors de la séance du 29 juin 2022 concernant les restrictions d'eau durant les périodes de sécheresse
 - 9.5. Communication municipale N° 26/2022 - Réorganisation des Secteurs voirie et parcs et jardins
10. Propositions individuelles et divers

Appel

66 présents sur 83 membres élus.

Excusé(e)s : Claude Althaus - Michel Bloch - Jérôme Bonvin - Yann Boulben - Nathalie Demarta - Nathalie Dubuis - Sébastien Grob - François Grognoz - Nina Hauri - Lyonel Kaufmann - Aude Lerch - Philippe Neyroud - Aloïs Raemy - Ludovic Tirelli - Dominique Vaucoret - François Vodoz

Absent(e)s : Walter Steiner

M. le Président ouvre la 1^{ère} séance de l'année 2022-2023 - 9^{ème} séance de la législature 2021-2026 - en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qui s'efforcera de rapporter nos discussions au plus près de la réalité, et remercie le public de s'être déplacé pour suivre nos débats, ainsi que l'agent de proximité qui veille sur notre assemblée.

Il compte sur le Conseil pour que les débats se déroulent sous le signe du respect, de la courtoisie et de la tolérance. Il cite Vaclav Havel : « Les partis politiques sont une sorte d'aboutissement de l'activité associative. On ne peut guère imaginer le fonctionnement d'une société démocratique sans eux » et Ségolène Royal : « Un adversaire politique n'est pas un ennemi ; c'est un partenaire du débat démocratique ».

1. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président annonce les modifications et ajouts suivants :

- 3bis Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal en remplacement de M. Thomas Castelain (LV)
- 4.1. Remplacement de MM. José Espinosa (UDC), Denis Champier (PLR), Salvatore Noto (PLR) et de Mme Geneviève Pasche (LV) au sein de la commission de gestion
- 4.2. Remplacement de MM. Paul Castelain (LV), Philippe Neyroud (PSDG) et de Mme Sophie Blank Barbezat (PLR) au sein de la commission des finances
- 4.3. Remplacement de MM. José Espinosa (UDC), Miguel Gambino (LTDPL) et Loris Berthier (PLR) au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera

- 4.4. Remplacement de M. Florian Abbet (LV) en qualité de membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE
- 4.5. Remplacement de M. Florian Abbet (LV) au sein du Bureau en qualité de scrutateur suppléant
- 6.5. Interpellation de Mme Mireille Cornaz (LCIVL) - Une meilleure information aux habitants sur les mises à l'enquête publique à La Tour-de-Peilz
- 6.6. Interpellation de Mme Geneviève Pasche (LV) - Plan Climat
- 6.7. Interpellation de M. Paul Castelain (LV) - Augmentation des prix de l'énergie, la commune un propriétaire responsable ?
- 6.8. Dépôt du titre d'un postulat par le groupe La Tour-de-Peilz Libre
- 6bis Réponse municipale N° 5/2022 - Interpellation de M. Alessio Grutta (PLR) - La Tour-de-Peilz sur le chemin de la fusion ou engagée pour les Boélandes et les Boélands
- 9.6. Communication municipale N° 27/2022 - Réponse aux questions de Mme Viviane Huber (LTDPL) concernant l'utilisation de la place des Terreaux
- 9.7. Communication municipale N° 28/2022 - Crise énergétique - Stratégie de la Municipalité

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal N° 8 de la séance du 29 juin 2022

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 8 de la séance du 29 juin 2022 est adopté à une très large majorité (sept abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Le Bureau rappelle qu'un délai de dix jours avant l'adoption de l'ordre du jour est imparti pour le dépôt des motions et postulats selon l'agenda du Conseil communal.

Lettres de M. T. Castelain et de Mme M. Daepfen annonçant leur démission respective du Conseil communal. Le remplacement de Mme M. Daepfen sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Par courriel de ce jour, le secrétariat municipal nous informe que le contrôle des habitants a rendu ce jour une décision selon laquelle il a enregistré le départ de M. Marc Wüthrich pour une destination inconnue. Conformément à l'art. 6, al. 2 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, la Municipalité a radié d'office M. M. Wüthrich du registre du corps électoral. L'intéressé ne peut dès lors plus siéger au Conseil communal.

Nous avons appris le décès, le 8 juillet dernier, de notre ancienne collègue, Mme Elisabeth Leimgruber, ainsi que, le 8 septembre, celui de Mme Marguerite Vodoz, maman de notre collègue M. F. Vodoz. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence en sa mémoire.

Nouvelles plus réjouissantes, Mme N. Hauri est maman d'un petit Piero et Mme J. Cavin d'un petit Johan. Félicitations !

3bis Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal en remplacement de M. Thomas Castelain (LV)

M. le Président assermente, selon la procédure règlementaire :

- Mme Myriam Michel, née le 3 mars 1975 et domiciliée au chemin du Vallon 53, en remplacement de M. Thomas Castelain (LV), démissionnaire

4. Elections dans les commissions

4.1. Remplacement de MM. José Espinosa (UDC), Denis Champier (PLR), Salvatore Noto (PLR) et de Mme Geneviève Pasche (LV) au sein de la commission de gestion

Les candidatures de MM. R. Urech, Cl. Delessert et F. Abbet sont présentées. Compte tenu de la communication faite en début de séance concernant M. M. Wüthrich, le groupe UDC propose de reporter la nomination de son nouveau membre à la prochaine séance.

M. K. Egli rappelle que, lors de la dernière séance, une profonde divergence de vues est apparue sur le fonctionnement de la commission de gestion, débat par ailleurs relaté par la presse locale de façon très lacunaire. Il ne prétend pas que son point de vue est nécessairement et totalement juste, mais en relisant le procès-verbal, il a remarqué plusieurs affirmations erronées dans les répliques. Ce désaccord important rendra difficile, voire impossible, un fonctionnement serein de la commission. Aujourd'hui, nous nous trouvons face à un renouvellement important (4 membres sur 7), jamais vu depuis bientôt 25 ans qu'il siège au Conseil. Pour apaiser la situation, le groupe PLR, d'entente avec ses deux candidats, demande au Président d'organiser une première séance en présence du préfet, afin d'informer clairement les membres sur les attributions accordées à une commission de gestion, ses tâches, obligations, droits et limites. Pour éviter de nouvelles querelles inutiles et un durcissement des positions pour la suite, cette séance devrait avoir lieu avant la première séance de la période 2022-2023. Les nouveaux commissaires PLR se réservent le droit de ne siéger qu'après la tenue d'une telle séance.

Il n'y a pas d'autre proposition. Au vote, MM. Roger Urech (PLR), Claude Delessert (PLR) et Florian Abbet (LV) sont nommés membres de la commission de gestion à la quasi-unanimité (une abstention).

4.2. Remplacement de MM. Paul Castelain (LV), Philippe Neyroud (PSDG) et de Mme Sophie Blank Barbezat (PLR) au sein de la commission des finances

Les candidatures de MM. L. Tirelli, P. Negro et L. Berthier sont présentées.

Sans autre proposition, MM. Ludovic Tirelli (LV), Piero Negro (PSDG) et Loris Berthier (PLR) sont nommés de manière tacite et par acclamation membres de la commission des finances.

4.3. Remplacement de MM. José Espinosa (UDC), Miguel Gambino (LTDPL) et Loris Berthier (PLR) au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera

Les candidatures de MM. H. Dellas, J.-E. Holzeisen et D. Champier sont présentées.

Sans autre proposition, MM. Héraclès Dellas (UDC), Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) et Denis Champier (PLR) sont nommés de manière tacite et par acclamation membres à la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera.

4.4. Remplacement de M. Florian Abbet (LV) en qualité de membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE

La candidature de M. A. Muheim est présentée.

Sans autre proposition, M. Adrien Muheim (LV) est nommé de manière tacite et par acclamation membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE.

4.4. Remplacement de M. Florian Abbet (LV) au sein du Bureau en qualité de scrutateur suppléant

La candidature de M. D. Pasquali est présentée.

Sans autre proposition, M. Diego Pasquali (LV) est nommé scrutateur suppléant de manière tacite et par acclamation.

5. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux

La parole n'est pas demandée.

6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

6.1. Postulat de Mme Ziva Tavcar (PSDG) - Promouvoir et développer le bien-être des Boéland-es

Le texte est le suivant :

« En 2021, il y a 59 communes du canton du Valais, de Genève, du Jura et de Vaud qui ont obtenu le label « Commune en santé ». Introduit pour la première fois dans le canton du Valais en 2010, ce label présente les avantages suivants :

- Il permet de communiquer à ses citoyennes et citoyens ce qui se fait au niveau communal en matière de la promotion de la santé.
- Par ce label, la commune peut identifier à l'aide d'un inventaire ce qui pourrait être amélioré au niveau de la promotion de la santé de sa population.
- En plus, la commune peut également bénéficier de l'aide d'Unisanté (Centre universitaire de médecine générale et santé publique – Lausanne) pour développer son offre et profiter des bonnes pratiques du réseau des communes qui ont déjà obtenu ce label qui est octroyé sur la base d'une, deux ou trois étoiles.

Actuellement, 15 communes du canton de Vaud ont obtenu le label « Commune en santé ».

L'ensemble du processus de labellisation est gratuit et son obtention prend entre 9 et 12 mois.

Comment ce label est-il mis en place ?

La commune, avec l'aide d'Unisanté, dresse un inventaire de toutes les mesures de promotion de la santé mises en œuvre ou soutenues dans 6 domaines d'action, à savoir : (i) politique communale, (ii) offres de loisirs, (iii) famille et solidarité, (iv) école, (v) santé au travail et (vi) espaces publics.

Par exemple, au niveau de la politique communale, la commune peut s'engager à mettre sur pied une commission des aînés / de la jeunesse, des animations socio-culturelles ou à proposer un soutien financier pour des activités présentes sur le territoire communal.

La commune s'engage à réaliser au moins une mesure pour chacun de 6 domaines d'action de promotion de la santé. Si des inventaires existent déjà, il convient simplement de les répertorier, de les rendre visibles et de les compléter le cas échéant. Ceci a, par exemple, permis à la ville de Gland de réduire le processus de mise en place du label de 3 mois.

En obtenant le label « Commune en santé », la commune communique son engagement en faveur de la qualité de vie et montre ainsi qu'elle est un acteur clé de la promotion du bien-être physique, mental et social de ses habitant-e-s.

Je demande dès lors à la municipalité d'examiner l'opportunité pour la commune d'obtenir le label « Commune en santé » puis, cas échéant, d'engager les démarches en vue de l'obtention du label en question.

Je souhaite que ce postulat soit transmis à une commission ad hoc pour examen. »

Mme Z. Tavcar ajoute que la commune d'Yverdon-les-Bains a reçu aujourd'hui le label « Commune en santé ».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Étant donné qu'au vote un cinquième au moins des membres présents (35 personnes) soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, ce postulat est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LV	Gabrielle Heller
<u>Membres</u> :	PLR	Brigitte Fahrni Chiusano - François Costa
	PSDG	Ziva Tavcar - Valentine Schmidhauser
	LCIVL	Jean-Wilfrid Fils-Aimé
	UDC	Héraclès Dellas

6.2. Postulat de Mme Maria Luceron (LCIVL) - Agrandissement de la grève à la plage de la Maladaire, La Tour-de-Peilz

Le texte est le suivant :

« M. Champier, un pêcheur bien connu du lac Léman, a observé les lieux de reproduction des poissons du Léman, tout particulièrement des ombles chevaliers. Ce pêcheur a constaté que la diminution de ces poissons est causée par la disparition des frayères naturelles, constituées d'entassements de galets.

Or, ces galets sont déversés sans discontinuer dans le lac par toutes les rivières alpines. Mais le problème était que ces graviers et galets sont une matière première précieuse utilisée pour la construction. Actuellement, le Service des Eaux, Sols et Assainissement prélève chaque année environ 5'000 m³ de matériaux d'alluvions qui sont convertis en matériaux de construction. Il ne reste plus que 3% de grèves naturelles autour du Léman, 70% sont urbanisées, le reste semi-naturel.

M. Champier a créé en 2006 l'association « Le Chemin des galets » et depuis tenté de sensibiliser à la fois les autorités cantonales et communales à la disparition des galets, en mettant en évidence la nécessaire migration de ces éléments depuis les rivières jusque sur les grèves du lac.

Ces grèves auront au moins trois rôles à jouer :

- 1) Elles amortiront les vagues, celles-ci mourront sur la grève à la place de frapper de plein fouet les murs de protection des quais
- 2) Les galets qui seront brassés au cours des tempêtes entretiendront le rivage ainsi que le tapis sous-lacustre
- 3) Elles seront un endroit de détente pour tous et particulièrement pour les baigneurs.

Monsieur le Conseiller d'État Charles-Louis Rochat a souscrit à ce projet en accordant son soutien par un subside d'environ 60 % alloué aux Communes qui se prêteront à de tels projets. Les Communes concernées sont Vevey - La Tour-de-Peilz - Montreux - Veytaux - Villeneuve.

La commune de Vevey a très vite décidé de tenter l'expérience, avec l'autorisation du canton, dans la partie du quai Ansermet et les premiers essais ont été très concluants. Les galets laissés en place ont reconstitué des plages bien pratiques pour la baignade, et leur divagation s'est également terminée au pied des falaises lacustres, reconstituant les frayères. La prolifération des ombles a été quasi immédiate.

L'écologie nous appartient à tous et c'est notre obligation de traiter le sujet avec pragmatisme.

Par ce postulat, étant sensibles à la biologie de notre lac comme ressource vitale pour notre société - vous aimez bien manger les perchettes ou bien l'omble chevalier, n'est-ce pas ? -, nous demandons à la

Municipalité de La Tour-de-Peilz de proposer dans un bref délai, un plan d'action pour l'agrandissement de la grève à la plage de la Maladaire et/ou d'éventuellement repérer autres sites dans les rives communales qui peuvent convenir.

Enfin, nous demandons que ce postulat soit renvoyé à une commission ad hoc pour analyse. »

Mme M. Luceron ajoute qu'elle a fait la connaissance de M. H.-D. Champier, pêcheur très connu de la région, dernièrement. C'est grâce à lui qu'elle a eu connaissance d'un livre qu'il a écrit avec l'Association Le Chemin des Galets, qu'il a lui-même fondée. C'est à ce moment-là qu'elle a pris conscience de l'importance des frayères naturelles pour la prolifération des poissons et la biodiversité de notre lac. Elle remercie donc le Conseil de son intérêt et de son soutien.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Étant donné qu'au vote un cinquième au moins des membres présents soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, ce postulat est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PLR	Kurt Egli
<u>Membres</u> :	PLR	Salvatore Noto
	PSDG	Philippe Neyroud
	LV	Roberto Carbonell - Pierre Fontana
	LCIVL	Maria Luceron
	UDC	Guillaume Jung

6.3. Postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) - Un Noël différent

Le texte est le suivant :

« Nous savons tous que cet hiver ne sera pas comme les autres. Nous allons devoir composer avec des soucis d'électricité qui seront plus ou moins importants.

L'essentiel étant de prendre les devants pour que malgré la potentielle morosité que cela pourrait engendrer, nous puissions apporter un peu de féerie à la population.

Dans un souci d'économie et d'écologie, je vous propose de préparer Noël différemment, de suspendre les décorations habituelles mais sans les allumer et de les mettre au préalable à disposition de notre population afin de les décorer avec des guirlandes de récupération pour qu'elles brillent la nuit grâce au réfléchissement des phares et autres lumières.

Les vitrines des commerçants pourraient être décorées par les élèves (par le biais des écoles, classe ACT, ACM, ...) et aux personnes âgées (home, atelier création) avec le soutien de commerçants partenaires de ce Noël créatif. Tout ce petit monde serait fier de pouvoir aller faire découvrir leurs œuvres à leur famille et leurs amis en se baladant dans les rues de la commune.

Le sapin de Noël pourrait avoir aussi droit à un habillage de rubans en tissu de récupération lors d'une animation atelier bricolage qui réunirait tout le monde et toutes les générations.

Comme, par exemple, le premier dimanche de l'Avent.

Au vu du délai, je propose un renvoi à la municipalité. »

M. N. Tiemann et les Vert.e.s saluent bien évidemment ce postulat, qui tente de proposer des solutions pour la diminution de la consommation d'énergie au vu de la crise ukrainienne et de la crise climatique plus globalement. Cependant, les Vert.e.s comptent sur la Municipalité pour aller un peu plus loin et de ne pas prendre les recommandations de ce postulat à la lettre. Il s'agirait de ne pas improviser des

décorations qui consistent simplement à suspendre des guirlandes recyclées ou de demander aux écoliers de fabriquer des décorations (qui sont aussi de bonnes idées, même si la commune a très peu d'influence sur l'école à sa connaissance). Les Vert.e.s espèrent que la Municipalité adapte sa décoration de Noël en général dans toute la ville pour permettre une diminution efficace de la consommation d'énergie.

Mme la Syndique relève que les décorations réalisées par les élèves ne sont pas de la compétence de la Municipalité, mais des écoles. En ce qui concerne toutes les décorations du point de vue de la commune, des réflexions sont déjà en cours. La Municipalité souhaite donc que ce postulat ne soit pas pris en considération.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés par 23 voix contre 20 (21 abstentions).

6.4. Postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) - Des lettres pour se faire un nom

Le texte est le suivant :

« La ville de La Tour-de-Peilz doit trouver sa place entre ses deux grandes sœurs voisines et sortir de leur ombre.

Notre carte à jouer passe par une stratégie de jeux et de visibilité à grande échelle.

Le monde actuel est pris en photo tous les jours.

Les acteurs qui peuvent promouvoir notre commune sont nos voisins, les vacanciers, des passants, nous-mêmes, ... et ceci de façon gratuite et efficace.

Un joli hashtag #La Tour-de-Peilz pourrait nous être extrêmement bénéfique.

Un reflet de notre commune sur les photos souvenirs de vacances et sur les réseaux sociaux avec de jolies vues qui donne envie aux gens de venir visiter notre commune.

Sur ces lettres nous pourrions profiter de mettre quelque chose qui rappelle le musée du jeu pour susciter la curiosité et ainsi initier un voyage sur nos terres.

J'invite la municipalité à étudier cette idée. »

Mme V. Huber se dit consciente que le nom La Tour-de-Peilz comporte beaucoup de lettres. Le but est de créer une identité visuelle identifiable « La Tour-de-Peilz ville du jeu ». On peut aussi imaginer, à la place des lettres, des dés ou un pion.

Mme la Syndique indique que là aussi la Municipalité souhaite que ce postulat ne soit pas pris en considération.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont refusés à une très large majorité (9 avis favorables, 11 abstentions).

6.5. Interpellation de Mme Mireille Cornaz (LCIVL) - Une meilleure information aux habitants sur les mises à l'enquête publique à La Tour-de-Peilz

Mme M. Cornaz donne lecture de son interpellation, qui est soutenue règlementairement et dont le texte est le suivant :

« Dernièrement une lettre a été collée sur la porte d'entrée de notre bâtiment locatif. Elle mentionnait qu'une maison à l'avenue de Sully 20 allait être démolie, pour faire place à un bloc locatif. Cette lettre demandait de signer une pétition pour s'opposer à la destruction de cette maison de maître.

Mon interpellation ne concerne pas la démolition de cette belle maison, mais le fait que ce changement ne soit annoncé que dans la vitrine d'informations de la Commune de La Tour-de-Peilz.

À Lausanne, où j'habitais avant, toute mise à l'enquête pour des travaux devait être affichée à l'endroit où avaient lieu ces travaux, avec la durée de la mise à l'enquête.

Ici à La Tour-de-Peilz, il faut avoir la Feuille des Avis Officiels ou aller voir régulièrement la vitrine de la Commune pour savoir ce qui va être transformé. Il me semble que l'information de transformation affichée à l'endroit où se font les travaux serait plus utile et judicieuse pour le citoyen. D'autre part, je trouve étonnant que pour une grande transformation, passage d'une villa de maître à un bloc locatif il n'y ait pas de gabarits posés. Les habitants de La Tour-de-Peilz auraient ainsi davantage conscience des changements prévus dans leur ville.

Au vu de cette situation, la soussignée demande à la Municipalité de répondre par écrit aux 2 questions suivantes :

Serait-il possible :

- 1.- Qu'un panneau de mise à l'enquête soit systématiquement posé à l'endroit où il y a des travaux prévus.
- 2.- Que des gabarits soient posés dans le cas de grandes constructions. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

6.6. Interpellation de Mme Geneviève Pasche (LV) – Plan climat

Mme G. Pasche donne lecture de son interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Au conseil du mars 2020, j'ai déposé, avec des collègues du PS, du Centre et du PBD, un postulat pour demander de faire une étude sur un plan climat : 18 mois plus tard, je n'ai toujours aucune nouvelle de ce postulat. Il avait pourtant, à ma grande surprise, été renvoyé directement à la Municipalité sur demande expresse de celle-ci, ce qui me laissait présager une bonne recevabilité de mon postulat. Mais rien de tout cela quand bien même le règlement de notre conseil dit : « Une fois prise en considération, la proposition est impérative pour la municipalité qui doit présenter au conseil un rapport sur le postulat » (art. 88) et « la réponse de la municipalité doit intervenir dans un délai de 12 mois dès la prise en considération » (art. 90).

Le délai de 12 mois est largement dépassé et, malgré différentes questions que j'ai posées au conseil, j'attends toujours. Que se passe-t-il ? Le rapport a-t-il été oublié, est-il sous la pile de la Municipalité ou d'un des chefs de service ? Ou alors la Municipalité a-t-elle déjà mis en place un plan climat dont j'ignore le premier mot ?

Quelle que soit la raison, je souhaite que la Municipalité présente au Conseil communal du 2 novembre un rapport explicitant :

- Quelles sont les raisons du retard de la réponse à mon postulat ?
- La Municipalité a-t-elle confié à un bureau l'élaboration d'un plan climat ou a-t-elle réalisé elle-même un plan climat ? Si le plan a été réalisé à l'interne, de quelles compétences dispose-t-elle ?
- Quels sont les domaines dans lesquels la Municipalité a prévu de mettre en place des mesures ?
- Quelles sont les mesures concrètes qu'elle projette de mettre en place ou qu'elle a déjà mises en place ?

- A-t-elle prévu des mesures pour chaque dicastère ? Et tous les dicastères qui seront impliqués dans la réalisation des mesures possèdent-ils les compétences ? Si non, comment la Municipalité imagine-t-elle réaliser ces mesures ?
- Et dans quel délai chaque étape du plan climat (état de la situation, conception, réalisation, évaluation des résultats) sera réalisée ?

Pour ma part, je suis impatiente d'avoir des nouvelles du plan climat et me réjouis d'avance de la réponse écrite que me fera la Municipalité. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

6.7. Interpellation de M. Paul Castelain (LV) – Augmentation des prix de l'énergie, la commune un propriétaire responsable ?

M. P. Castelain donne lecture de son interpellation, qui est soutenue règlementairement et dont le texte est le suivant :

« Comme vous le savez toutes et tous, nous assistons depuis quelques mois à une flambée des prix du gaz et de l'électricité. Bien que quelques écogestes puissent permettre de réduire sa consommation, les dépenses énergétiques sont souvent des charges captives pour les locataires qui sont fortement dépendants de la volonté des propriétaires d'investir dans l'isolation thermique des bâtiments ou dans la rénovation des systèmes de chauffage.

En tant que propriétaire, la commune n'a pas fait preuve d'une grande proactivité ces dernières années. Il suffit de constater les 10 années qui ont été nécessaires avant que la motion de M. Chervet ne nous revienne sous forme de préavis à la séance de ce jour.

Dans ce préavis municipal N° 13/2022, nous constatons que 50% du parc locatif de la commune est dans la catégorie des bâtiments passoires avec des Indices de Dépenses de Chaleur (IDC) supérieurs à 125 kWh/m2/an. Ces bâtiments entrent donc dans une catégorie pour laquelle des mesures contraignantes sont édictées dans la loi, allant de l'optimisation des systèmes de chauffage jusqu'aux travaux d'assainissement thermique.

Dès lors, je souhaiterais adresser à la municipalité les questions suivantes :

- Vu l'état des lieux énergétique assez précis que la commune nous a présenté dans le préavis N° 13/2022, la municipalité possède-t-elle des estimations de l'augmentation de charges pour ses locataires dans les mois à venir ?
- Quelle était jusqu'à ce jour la politique de rénovation thermique de la municipalité concernant son parc locatif ?
- Face à la crise énergétique actuelle, la municipalité entend-elle accélérer la rénovation thermique de son parc locatif ?
- Compte tenu de la charge massive que l'augmentation des coûts de l'énergie représente pour les locataires, la municipalité entend-elle, par de quelconques mesures, protéger de la hausse des prix ses locataires n'habitant pas des bâtiments à bon standard énergétique ?

Je remercie d'ores et déjà la municipalité pour ses réponses que je souhaiterais écrites. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

6.8. Mme I. Prata annonce que le groupe La Tour-de-Peilz Libre déposera, lors de la prochaine séance, un postulat intitulé « Avec la CGN, accostons à La Tour sans détour ».

6bis Réponse municipale N° 5/2022 – Interpellation de M. Alessio Grutta (PLR) – La Tour-de-Peilz sur le chemin de la fusion ou engagée pour les Boélandes et les Boélands

M. A. Grutta remercie la Municipalité pour sa réponse, mais ne se déclare pas satisfait, raison pour laquelle il déposera une interpellation complémentaire lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

7. Préavis

7.1. Préavis municipal N° 13/2022 - Réponse à la motion de M. Guy Chervet (PLR) « La propriété est aussi une responsabilité »

M. G. Chervet se dit heureux que Dieu lui ait prêté vie pendant 11 ans pour obtenir une réponse à sa motion. Il se dit extrêmement satisfait de la réponse apportée, qui va dans le sens de la motion et qui y répond de manière parfaite. Cela étant d'autant plus intéressant après l'interpellation de M. P. Castelain et au vu de la velléité de certaines ou certains de vouloir acquérir des immeubles supplémentaires avant d'entretenir le parc actuel.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PSDG	Dominique Vaucoret
<u>Membres</u> :	PLR	Guy Chervet - Yves Rossier
	LV	Myriam Michel - Geneviève Pasche
	LCIVL	Jean-Wilfrid Fils-Aimé
	UDC	Héraclès Dellas

7.2. Préavis municipal N° 14/2022 - Modification du règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PLR	Guy Chervet
<u>Membres</u> :	PLR	Alessio Grutta
	PSDG	Walter Steiner - Dominique Vaucoret
	LV	Nina Hauri
	LCIVL	Margareta Brüssow
	UDC	Claude Althaus

7.3. Préavis municipal N° 15/2022 - Octroi d'un cautionnement de Fr. 500'000.- pour la trésorerie de la Fondation des structures d'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz et environs

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission des finances.

7.4. Préavis municipal N° 16/2022 - Demande d'un crédit d'études de Fr. 315'000.- pour financer l'organisation de mandats d'études parallèles pour la requalification de l'av. de la Gare

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LV	Véronique Ansermet
---------------------	----	--------------------

<u>Membres :</u>	PLR	Anthony Abbott - Yvan Kraehenbuehl
	PSDG	Natasa Ilic - Julien Costanzo
	LCIVL	Mireille Cornaz
	UDC	Nicolas Fardel

7.5. Préavis municipal N° 17/2022 - Autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilières pour la législature 2021-2026 pour un montant maximum de Fr. 10'000'000.- par cas - NOUVELLE VERSION

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission des finances.

8. **Rapports**

8.1. Rapports de majorité et de minorité de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Etienne Balestra (PSDG) et Mme Geneviève Pasche (LV) et consorts - Un engagement pour la Faraz

Rapport de majorité : Mme Margareta Brüssow

Rapport de minorité : M. Romain Cornut

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme G. Pasche constate que le rapport de minorité s'étonne de la « précipitation des motionnaires à occuper le terrain » de la Faraz. Quelle précipitation ? Notre pays a connu son deuxième été le plus chaud depuis le début des mesures de température en 1864 (<https://www.meteosuisse.admin.ch/home/actualite/meteosuisse-blog.subpage.html/fr/data/blogs/2022/8/ete-2022-caniculaire.html>). Les canicules sont de plus en plus fréquentes. La sonnette d'alarme a donc bien sonné et l'urgence climatique n'est plus à démontrer. Qui dit canicule, dit aussi îlot de chaleur en ville. En effet, la chaleur des villes est toujours plus élevée que celle des campagnes, ceci principalement en raison de la bétonisation des villes, de la densité des bâtiments et des routes qui s'y trouvent. Alors, pourquoi refuser d'étudier une des solutions phare pour atténuer les effets des canicules, à savoir végétaliser les villes ? Si nous apprécions que certaines de nos rues soient parées d'arbres, les spécialistes s'accordent pour dire qu'un bosquet d'arbres procure davantage d'ombre et de fraîcheur qu'une rangée d'arbres le long des rues. Alors, pourquoi ne pas étudier la pertinence d'implanter un bosquet d'arbres à la Faraz, un des derniers espaces verts de notre ville ? Est-il vraiment raisonnable de réserver ce terrain à des projets hypothétiques plus ou moins lointains alors qu'il existe des besoins immédiats, preuve en sont les canicules et la sécheresse de cet été, mais aussi la pandémie de COVID qui nous a obligés à modifier en profondeur nos comportements ? Que faut-il pour que nous acceptions enfin d'agir et non seulement de constater ? Pourquoi réserverait-on le terrain de la Faraz à des sports en équipe qui sont déjà dotés de nombreux stades, que ce soit à La Tour-de-Peilz ou sur l'ensemble de la Riviera ? En effet, La Tour-de-Peilz n'a pas seulement financé la construction d'un terrain de foot sur son territoire, mais elle a en plus participé au financement des magnifiques terrains à la Saussaz, qui ne sont probablement pas occupés à la hauteur du financement consenti. A-t-elle vraiment besoin de terrains supplémentaires à court et moyen terme ? Les équipes féminines, dont le rapport de la minorité se fait le défenseur, ne jouent-elles pas déjà ou ne pourraient-elles pas jouer sur les terrains existants ? Le moment est venu de demander à la Municipalité d'étudier la pertinence d'une intensification de la végétation à la Faraz, d'autant plus que ses effets sur le maintien de la santé, si chers aux auteurs du rapport de minorité, existent bel et bien et qu'ils seront immédiats. En implantant des arbres sur la Faraz, l'affectation de ce terrain destiné à la détente et au sport serait parfaitement respectée, d'autres activités sportives comme celles que l'on trouve sur les pistes Vita pourraient aussi être proposées et contribueraient à diversifier l'offre pour les personnes qui préfèrent les activités sportives en solo plutôt qu'en équipe. Elle invite donc le Conseil à

voter en faveur de la motion et confier à la Municipalité le soin de présenter une étude pour créer un espace de détente et de sports.

M. K. Egli rappelle qu'il y a à peine plus d'une année, les mêmes personnes voulaient implanter à la Faraz une Maison de la sécurité, que Mme G. Pasche a elle-même soutenue. Vouloir maintenant y faire autre chose relève donc bien de la précipitation. Il y a certes encore de la place à la Faraz pour y planter des arbres sans hypothéquer le terrain, mais il faut aussi apprendre à lire les plans. Construire un terrain de football à cet endroit est impossible, il n'y a tout simplement pas la surface nécessaire. Si le rapport de minorité parle d'aménager le terrain, c'est parce que les joueurs de football de La Tour-de-Peilz ont perdu leur terrain d'entraînement au centre-ville, utilisé pendant des décennies. La ville a grandi, il y a plus d'enfants, des équipes supplémentaires, donc plus de place nécessaire. Cette surface serait ouverte à l'ensemble de la population. Autour de combien de maisons privées à La Tour-de-Peilz a-t-on planté un arbre majeur pour lutter contre les îlots de chaleur ? Il voit plutôt des arbres qui sont abattus. Préserver la santé, donner des possibilités aux jeunes de pratiquer du sport, quel qu'il soit, c'est offrir la possibilité de pratiquer du sport au plus grand nombre d'enfants possible dans notre ville. Le rapport de minorité rappelle l'importance du sport pour la santé publique ; chacun a sa vision des choses.

M. E. Balestra remarque qu'au printemps, lors de la rédaction de cette motion, nous ne savions pas encore ce que nous réservait l'été 2022. Il n'insiste pas sur les effets du réchauffement climatique ni sur la problématique énergétique qui va nous contraindre à développer des lieux de vie de qualité bas carbone près de chez nous. En revanche, il insiste sur notre devoir de résilience, de donner de l'espoir, de montrer qu'une société se bat pour trouver des solutions aux enjeux auxquels elle est confrontée. Nous avons la chance d'avoir un terrain qui peut permettre une éclosion de biodiversité, de convivialité et de rafraîchissement. Nous avons aussi la chance de pouvoir décider. Décider que nous offrons à la population boélande un lieu symbole des enjeux de ce début de 21^{ème} siècle et de l'engagement fort de notre commune pour y faire face. Un terrain soit dit en passant hésitant depuis des décennies. Notre plan général d'affectation permet une densification forte sur la moitié du pourtour de ce terrain, l'autre moitié à une plus faible densité. Si le pourtour est assez vert maintenant, dans quelque temps il sera occupé par de gros immeubles. La motion demande de planter des arbres tout en permettant des installations telles que parcours sportifs en tout genre qui s'accommodent d'une couverture arborée, places de jeux, zones humides, espace récréatif, parcours cycliste d'agilité pour petits et grands, engins de fitness, etc., de créer un lieu de vie de qualité répondant aux enjeux du jour et non laisser un terrain vague qui pourrait accueillir un hypothétique besoin futur non encore défini mais qui pourrait éventuellement se faire connaître on ne sait pas bien quand, ni comment.

M. R. Cornut relève que le terme « hypothétique » a été utilisé plusieurs fois. On demande aux rapporteurs de minorité quelle pourrait être l'utilité d'avoir de nouveaux stades pour les sportifs. C'est justement ce qu'ils demandent, vérifier s'il y a vraiment un besoin. Il est facile de demander aux clubs quelle est l'évolution au sein de leurs membres, de la même manière que fonder une section féminine ne se fait pas en quelques mois. Ce sont des discussions qui prennent plusieurs années, et s'il devait y avoir de tels projets, c'est probablement quelque chose qui se discute déjà au sein des comités. Accepter le rapport de minorité, et donc refuser la motion, ne va pas valider un projet de construction d'un stade. On demande simplement, avant de prendre une quelconque décision, de vérifier si un besoin il devait y avoir. Peut-être qu'il n'y en aura pas, mais il aimerait en être sûr, sur la base de chiffres, et pas simplement d'hypothèses.

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle que nous venons de construire une salle triple pour les sportifs, pour laquelle la Commune a consacré des moyens financiers importants. Des besoins existent certainement pour les sportifs, mais aussi pour la population qui ne pratique pas du sport en équipe, mais qui cherche des endroits de délasserment. On voit le succès qu'ont des espaces comme le Jardin Roussy, utilisés par

une autre catégorie de la population. Le projet de la Faraz vise à couvrir d'autres besoins et la parcelle - effectivement stratégique - se prête particulièrement bien à un endroit convivial qui répond aussi au besoin de biodiversité, qui se révèle de plus en plus important. Il encourage donc le Conseil à rejeter le rapport de minorité.

M. K. Egli précise que la salle triple répond à un besoin scolaire ; elle nous a été imposée parce que la commune ne disposait pas d'assez de salles de sport et qu'elle était dans l'illégalité pour les leçons de sport.

Mme M. Brüssow indique que si le Conseil vote le rapport de la minorité, il ouvre ce terrain à des associations sportives, ce qui est une bonne chose, mais s'il suit le rapport de majorité, il ouvre cet espace à tous les Boélands et Boélandes, celles et ceux qui pratiquent du sport en association également. Cela deviendra un endroit ouvert à tout le monde et il y a beaucoup de personnes pour lesquelles peut-être une demi-heure de promenade, c'est déjà aussi du sport.

M. Y. Kraehenbuehl souligne que le terrain de la Faraz est déjà ouvert à la population. Il s'y rend ou y passe régulièrement, mais n'y voit pas grand monde. Il y a certes beaucoup de promeneurs de chiens, mais il est faux de dire que le terrain n'est aujourd'hui pas ouvert à tout le monde.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de minorité sont refusées par 36 voix contre 26 (deux abstentions). Le rapport de majorité est accepté par 35 voix contre 26 (trois abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu la motion de M. Etienne Balestra (PSDG) et Mme Geneviève Pasche (LV) et consorts - Un engagement pour la Faraz,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre en considération la motion de M. Etienne Balestra (PSDG) et Mme Geneviève Pasche (LV) et consorts - Un engagement pour la Faraz, et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 12/2022 - Demande d'un crédit de construction de Fr. 487'500.- pour la participation communale aux travaux de réfection d'un tronçon du ruisseau de Sully

Rapport : M. Roger Urech

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme E. Kaiser, municipale, revient sur les vœux de la commission. Concernant le vœu N° 1 et les mesures à mettre en œuvre selon liste en page 5/9, point 4 : des microstructures pourront également y être aménagées pour la faune (tas de branches, murgiers, etc.), une offre a déjà été demandée à un bureau pour réaliser l'accompagnement environnemental du projet. Quant au vœu N° 2 et la sécurisation de l'écoulement de la chambre brise énergie, ces travaux ont déjà été réalisés.

M. R. Urech se dit satisfait de voir que la réaction face aux vœux de la commission a été rapide, même si le 2^{ème} vœu date d'il y a très longtemps.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 12/2022,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection d'un tronçon du ruisseau de Sully, entre la route de Chailly et la ligne CFF Lausanne-Brigue ;
2. d'octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 487'500.- à prélever par le débit du compte N° 9141.065.00 « Travaux – Réam. Ruisseau Sully (Rte de Chailly - Voies CFF) » ;
3. de prendre note que les subventions de l'État de Vaud à ces travaux viendront en déduction du montant demandé dans le présent crédit ;
4. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 49'262'712.- ;
5. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 21'656'419.17 ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire ;
7. d'accepter la réserve pour les hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux.

9. Communications municipales

- 9.1. Communication municipale N° 22/2022 - Réaménagement du chemin des Boulingrins et construction d'un giratoire sur la Route de Blonay - Décompte final
- 9.2. Communication municipale N° 23/2022 - Travaux de l'assainissement des chaufferies du collège et du pavillon de Bel-Air - Décompte final
- 9.3. Communication municipale N° 24/2022 - Réponse aux questions de Mme Geneviève Pasche (LV) concernant le préavis N°8/2022 relatif au remplacement des chaudières de la centrale de chauffe des Mousquetaires
- 9.4. Communication municipale N° 25/2022 - Réponse à la question de M. Julien Costanzo (PSDG) posée lors de la séance du 29 juin 2022 concernant les restrictions d'eau durant les périodes de sécheresse
- 9.5. Communication municipale N° 26/2022 - Réorganisation des Secteurs voirie et parcs et jardins
- 9.6. Communication municipale N° 27/2022 - Réponse aux questions de Mme Viviane Huber (LTDPL) concernant l'utilisation de la place des Terreaux
- 9.7. Communication municipale N° 28/2022 - Crise énergétique - Stratégie de la Municipalité

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme E. Kaiser revient sur la motion de M. J. Espinosa intitulée « Zone 51...non, zone 30 La Tour », prise en considération le 15 septembre 2021. La Municipalité n'y a pas encore répondu, mais elle a lancé il y a peu un mandat pour étudier les aménagements nécessaires afin de mettre en zone 30 le secteur chemin des Bulesse, chemin des Vignes et une partie du chemin du Crotton. Les autres secteurs mentionnés dans la motion sont traités dans le cadre de l'élaboration du plan directeur de mobilité.

Le rapport d'activité 2021 de l'agglomération Rivelac a été distribué sur les sièges. L'agglomération a été très active en 2022. Un appel d'offres a été lancé afin de trouver un groupement de mandataires pour réali-

ser le PDI-PA5 de notre agglomération. Parmi les quatre offres reçues, le groupement mené par le bureau Güller-Güller a été retenu. Il est au bénéfice d'une grande expérience dans l'élaboration des projets d'agglomération et les travaux débiteront bientôt.

M. V. Bonvin, municipal, donne des nouvelles du Musée suisse du Jeu. Dans le but de préparer la succession de l'actuel directeur dans les meilleures conditions possibles, le Conseil de fondation du Musée suisse du Jeu s'est donné le temps nécessaire au choix de la nouvelle directrice ou du nouveau directeur. Pour y arriver, un groupe de sélection a été constitué, composé de lui-même, en tant que président du Conseil de fondation, de deux membres du Conseil de fondation et de deux experts désignés sur mandat. La publication de l'offre d'emploi au printemps 2022 a suscité le dépôt de plus de 80 dossiers, dont certains de grande qualité. Une première sélection a permis de retenir huit candidatures (quatre femmes et quatre hommes) pour un premier entretien. Trois candidates et candidats ont participé à un second entretien leur permettant d'exposer plus en détail leur vision de l'institution, avant que deux finalistes, un homme et une femme, spécialistes du domaine du jeu, ne soient retenus pour une dernière mise en situation. Les entretiens conduits par le groupe de sélection ont permis de constater le rayonnement et l'énorme intérêt suscité par le Musée suisse du Jeu parmi les professionnels du domaine muséal et de l'étude du jeu, à travers toute la Suisse mais aussi à l'international. Ils ont également souligné la nécessité pour l'institution de créer des ponts entre les jeux anciens et les pratiques contemporaines, notamment avec le numérique, de renforcer l'ancrage local du musée et de l'ouvrir à de nouveaux publics. Pour succéder à M. Ulrich Schädler, directeur du Musée suisse du Jeu depuis 20 ans qui partira à la retraite à fin mars 2023, le Conseil de fondation a nommé M. Selim Krichane, docteur ès lettres, enseignant-chercheur au Collège des Humanités de l'EPFL et membre fondateur du GameLab UNIL-EPFL, institution de référence dans le domaine du jeu vidéo. Il dispose d'un vaste réseau dans le monde universitaire, la culture au sens large et les musées en particulier. Son activité à la tête du Café littéraire à Vevey, dont il est président des associés depuis 2014, est une corde supplémentaire à son arc dans les domaines de la culture et du management. Le futur directeur connaît le Musée de l'intérieur pour y avoir effectué plusieurs affectations en tant que civiliste. Passionné du jeu sous toutes ses formes, âgé de 36 ans, père de deux enfants et habitant La Tour-de-Peilz, M. S. Krichane prendra ses fonctions le 1er avril prochain. Parmi ses premières tâches, le nouveau directeur devra proposer au Conseil de fondation un plan stratégique pour les années futures, reprendre le projet de nouvelle scénographie et s'engager dans la recherche de fonds. Il accompagnera également le projet de rénovation du Château. Il aura, enfin, à mettre sur pied la prochaine exposition temporaire prévue au second semestre 2023. Un communiqué de presse annonçant le choix du nouveau directeur sera diffusé dès demain.

10. Propositions individuelles et divers

M. G. Chervet remercie de la confiance témoignée aux trois nouveaux membres de la commission des finances. Sur 7, cela représente passablement de changement. La première séance a lieu le 4 octobre pour le préavis N° 17/2022, la seconde le 12 octobre pour le préavis N° 15/2022 et la première analyse du budget 2023, reçu aujourd'hui même et pour lequel il remercie M. le Municipal et le service des finances d'avoir anticipé, de telle manière à permettre à la commission de travailler dans la sérénité. Par ailleurs, la commission des finances enverra une délégation pour l'étude du préavis N° 16/2022.

M. J. Costanzo remercie la Municipalité pour sa réponse au sujet des restrictions d'eau. Il n'est pas une fois où il ressort du Conseil, de commissions et d'échanges sans être nourri d'une connaissance supplémentaire. Cependant, et ce même si la réponse de la Municipalité a répondu à ses interrogations, il reste la gorge sèche et serrée. Il ne peut imaginer qu'une réflexion approfondie ne soit entreprise afin de gérer de manière parcimonieuse notre précieux or bleu. L'été que l'on vient de vivre ne peut que donner sens à ses propos. Il a l'espoir que la réorganisation des secteurs voirie et parcs et jardins permettra d'y adhérer et que ses préoccupations seront prises en considération.

M. J.-Y. Schmidhauser constate que le rapport de minorité concernant la Faraz mentionne un article de M. P.-Y. Maillard, ancien conseiller d'État socialiste. Cela lui rappelle ce qu'il s'est passé il y a un certain nombre d'années, lorsqu'un membre du parti socialiste est, du jour au lendemain, passé de la gauche à la droite de l'hémicycle. La présidente de l'époque lui avait alors dit qu'il représentait à lui seul la libre circulation des personnes. Le rapport de minorité est pour lui une source d'espoir et le pousse à continuer la politique, parce qu'on voit que les choses peuvent évoluer, puisqu'aujourd'hui M. K. Egli cite M. P.-Y. Maillard comme référence. Il l'invite donc volontiers à faire le passage inverse...

M. K. Egli répond que ce n'est pas la première fois qu'il cite une personne du parti socialiste. Il a aussi déjà cité M. D. Schmutz. Il se dit très ouvert et à l'écoute.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h00.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



José Espinosa



La Secrétaire



Carole Dind